

**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**  
**D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S**

-----  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL**  
-----

**ARRETE TEMPORAIRE**

**Arrêté portant permis de stationnement (travaux)**  
**N° T67/2024**

**Le maire de Corneilla-del-Vercol,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1  
Vu le Code de la route ;  
Vu le Code de la voirie routière ;  
Vu la demande de SAGUY Electricité, agissant pour le compte de ENEDIS LARO, en date du 10/07/2024 qui souhaite effectuer des travaux d'alimentation ENEDIS, pour une Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)  
Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie n° T66/2024  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Du **25 juillet 2024, 8h00 au 02 août 2024, 18h00**, la société SAGUY Électricité, agissant pour le compte de ENEDIS LARO, est autorisée à procéder à des travaux d'alimentation pour une Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) au Mail de l'Aspre.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour le véhicule de la société SAGUY Électricité ;
- sécurité : zone des travaux interdite aux piétons (des barrières de protection seront posées pour interdire tout passage dans les zones dangereuses.

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

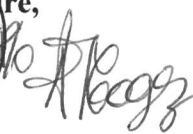
**Article 4**

La société SAGUY Électricité est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Corneilla-del-Vercol, le 15 juillet 2024**

  
Le Maire,  
  
**Christophe MANAS**

